



PREMIERS SECOURS EN EQUIPE

NIVEAU 1

P.S.E. 1

Public visé :

L'Unité d'Enseignement « **Premiers Secours en Equipe de niveau 1 - P.S.E. 1** », d'une durée de **35 heures**, s'adresse à toute personne, âgée de **seize ans** au minimum qui désire avoir une activité professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'un service de l'Etat, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public ou d'une association agréée de sécurité civile, dont le secourisme est une des activités reconnues par l'Etat.

Cette formation est ouverte y compris aux **Personnes en Situation d'Handicap** (P.S.H.).

Objectifs de la formation :

L'Unité d'Enseignement « **Premiers Secours en Equipe de niveau 1 - P.S.E. 1** », a pour objectif de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Prérequis :

Aucun.

Description :

Accueil et présentation de la formation des participants.

Puis la formation est organisée afin que le stagiaire soit capable :

1. D'évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.
2. D'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.
3. De réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés.
4. De réaliser les gestes de premiers secours face à une personne :
 - 1 4. victime d'une obstruction des voies aériennes ;
 - 2 4. victime d'un saignement abondant ;
 - 3 4. ayant perdu connaissance ;
 - 4 4. en arrêt cardiaque ;
 - 5 4. victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique ;
 - 6 4. présentant un malaise ;
 - 7 4. présentant un traumatisme des membres ou de la peau.
5. D'assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage.
6. D'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

Evaluations et clôture de la formation.

Modalités pédagogiques :

Cette formation, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés.

Moyens et supports pédagogiques :

Une salle dégagée permettant le déploiement des matériels pédagogiques spécifiques et la réalisation des exercices pratiques.

Un aide-mémoire "Premiers Secours en Equipe de niveau 1" est mis à disposition de chaque stagiaire.

Modalités d'évaluation et de suivi :

A l'issue de la formation, un **certificat de compétences de « Secouriste »**, conformément à l'arrêté du 24 août 2007 modifié, est délivré aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes :

- Avoir suivi l'ensemble de la formation à la présente Unité d'Enseignement ;
- Satisfaire aux modalités certificatives définies dans le référentiel interne de certification.

Pour garder le bénéfice du **Certificat de compétences de « Secouriste » - Premiers secours en équipe de niveau 1**, une formation continue annuelle **d'une durée de 6 heures** au minimum, conformément à l'arrêté du 21 décembre 2020, est obligatoire.

Profil du / des Formateur(s) :

Les formateurs sont titulaires du **certificat de compétences de « Formateur aux Premiers Secours »**, à jour de formation continue.

Elle est organisée pour un effectif de **six à dix-huit apprenants**.

Le taux d'encadrement est proportionnel au nombre d'apprenants. Soit un formateur et un responsable pédagogique de six à douze apprenants, et deux formateurs et un responsable pédagogique de treize à dix-huit apprenants

Personne en Situation de Handicap :

Contactez notre référent « administratif, pédagogique et handicap » – monsieur BEAUVAIS Jonathan à contact@udps80.com ou au **0.811.380.180**.

Dernière mise à jour : 16/09/2022.